

N° 2024-020

**OBJET :***Création d'emplois non permanents  
d'agents techniques pour  
accroissement d'activité*

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORAND, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse ;  
MM. DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

**Résultat du vote :**

votants : .....22  
pour : .....22  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

*Vu les dispositions du Code de la Fonction Publique,*

*Considérant qu'il y a lieu de créer 17 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier et temporaire d'activité,*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **décide** de créer 17 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonniers d'activité, à temps complet et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 480 :
  - 2 emplois du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024,
  - 1 emploi du 29 avril 2024 au 30 septembre 2024,
  - 8 emplois du 29 avril 2024 au 28 octobre 2024,
  - 4 emplois du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 septembre 2024,
  - 1 emploi du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 octobre 2024,
  - 1 emploi du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 octobre 2024,
- **charge** Monsieur le Président de recruter des personnes sur ces emplois.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Jean-Claude MORANDLe secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD